



MAIRIE DE PENCHARD

CONSEIL MUNICIPAL REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DÉLIBÉRATION N° 29 - 2026

L'an deux mille vingt six, le lundi quinze juin à 19 h 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Penchard se sont réunis dans la salle du conseil, sur une convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités en date du mardi 9 juin 2026.

Membres présents : 13

Monsieur Marc ROUQUETTE, Madame Géraldine DUPARAY, Monsieur Jérémy BARDEAU, Madame Christine SIEVERT-PERE, Madame Kelvine ROUSSEAU, Monsieur Patrick CARDONNET, Madame Monia LAMON, Monsieur Guillaume HUGUES, Madame Sandrine DOS SANTOS, Monsieur Éric WARIN, Madame Mathilde LAPERS, Monsieur Alix FRENEL, Monsieur Sébastien NGOC.

Pouvoirs : 2

Pouvoir donné par Monsieur Guy THOMASSIN à Monsieur Marc ROUQUETTE
Pouvoir donné par Madame Valérie BOUR à Monsieur Jérémy BARDEAU

Absents excusés : 0

Secrétaire de séance : Jérémy BARDEAU

**Objet : Enquête publique concernant la demande déposée par la société B2D BIOGAZ
– avis du conseil municipal**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'environnement et notamment l'article R.512-46-11,

VU l'arrêté préfectoral n° 2026 DRIEAT/UD77/051 en date du 27 mai 2026 portant mise à disposition du public du dossier déposé par la société B2D BIOGAZ pour augmenter la capacité de traitement de l'installation de méthanisation qu'elle exploite au lieu-dit « Les Dogues » à Barcy (77910) et pour traiter d'autres déchets non dangereux,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

PAR 6 Voix POUR Monsieur Marc ROUQUETTE, Monsieur Guy THOMASSIN, Madame Géraldine DUPARAY, Madame Monia LAMON, Monsieur Alix FRENEL, Madame Mathilde LAPERS,

9 ABSTENTIONS : Monsieur Jérémy BARDEAU, Madame Valérie BOUR, Madame Christine SIEVERT-PERE, Madame Kelvine ROUSSEAU, Monsieur Patrick CARDONNET, Monsieur Guillaume HUGUES, Madame Sandrine DOS SANTOS, Monsieur Éric WARIN, Monsieur Sébastien NGOC.

DONNE un avis favorable, au dossier déposé par la société B2D BIOGAZ pour augmenter la capacité de traitement de l'installation de méthanisation qu'elle exploite au lieu-dit « Les Dogues » à Barcy (77910) et pour traiter d'autres déchets non dangereux,

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Marc ROUQUETTE



Pour le Maire empêché

Jeremy BARDEAU
2nd adjoint
[Signature]

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.